



PRÉFÈTE DE LA CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Couvre-feu en Charente : bilan des contrôles du 29 janvier au 1^{er} février 2021

Angoulême, le 2 février 2021

Depuis l'installation du couvre-feu le 16 janvier de 18 heures à 6 heures, les forces de l'ordre du département de la Charente sont pleinement mobilisées pour s'assurer du respect des mesures.

Pour rappel, les déplacements pendant les heures du couvre-feu sont interdits, sauf motifs dérogatoires, sous peine d'une amende de 135 €, et jusqu'à 3 750 € en cas de récidive.

Du vendredi 29 janvier à 18 heures au lundi 1^{er} février à 6 heures, la préfète de la Charente, Magali Debatte, les policiers et gendarmes ont mené de multiples opérations de contrôles sur l'ensemble du département.

Ce sont 174 infractions au couvre-feu qui ont été constatées et sanctionnées.

La préfète appelle au plus strict respect des mesures sanitaires de lutte contre l'épidémie de Covid-19 et rappelle que ces opérations de contrôles continueront d'être menées avec la même intensité ces prochains jours.

**Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle**

Tél. : 05.45.97.62.37 / 06.49.00.12.76
Courriel : pierre.ge@charente.gouv.fr
Service : pref-communication@charente.gouv.fr

1/1

7-9, rue de la préfecture
CS 92301 – 16023 ANGOULÊME Cedex